



SOMMAIRE

	Page
Point 14 de l'ordre du jour:	
Questions relatives à la science et à la technique	
a) Tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences exactes et naturelles, diffusion des connaissances scientifiques et application de ces connaissances à des fins pacifiques (<i>suite</i>)	9
b) Développement de la coopération scientifique et technique et des échanges d'expérience	9

Président: M. Foss SHANAHAN (Nouvelle-Zélande).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Italie, Japon, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Autriche, Chili, Colombie, Ghana, Indonésie, Irak, Irlande, Portugal, Roumanie, Tchécoslovaquie, Tunisie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives à la science et à la technique

- a) Tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences exactes et naturelles, diffusion des connaissances scientifiques et application de ces connaissances à des fins pacifiques (E/3362/Rev.1, E/3469, E/3488 et Add.1, E/3505 et Add.1 à 3 et Add.1/Corr.1) (*suite*)
- b) Développement de la coopération scientifique et des échanges d'expérience (E/3510, E/3515)

1. M. RODERICK (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que, encouragée par l'Etude sur les tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences exactes et naturelles, la diffusion des connaissances scientifiques

et leur application à des fins pacifiques (E/3362/Rev.1), ainsi que par les recommandations contenues dans l'Etude, l'UNESCO a élaboré, pour les sciences exactes et naturelles, un programme décennal qui a trois objectifs principaux.

2. Ces objectifs sont les suivants: premièrement, développer la science dans des domaines qui exigent des moyens d'action internationaux, par exemple en matière d'échange de renseignements scientifiques; deuxièmement, contribuer au développement de certaines activités scientifiques fondamentales, telles que l'océanographie et les sciences de la terre, dont on peut prévoir qu'elles intéresseront directement le bien-être et le progrès économique futur de l'humanité; troisièmement, favoriser le développement de l'économie des pays sous-développés par l'application de la science, par exemple en matière de formation et de recherches appliquées en vue de résoudre des problèmes précis.

3. Pour atteindre ces objectifs, l'action doit se déployer dans trois directions principales: il s'agit tout d'abord de coordonner les activités scientifiques internationales. L'UNESCO se propose de créer et développer les mécanismes nécessaires pour améliorer les échanges de renseignements scientifiques entre les nations, notamment parce que les hommes de science ont beaucoup de difficulté à trouver les informations qu'ils désirent dans la masse de documents que constituent les quelque 100.000 publications scientifiques qui paraissent chaque année.

4. L'UNESCO projette une action de grande envergure pour résoudre ces problèmes, notamment l'établissement d'un bureau spécial d'information scientifique, chargé de créer les mécanismes appropriés, sur le plan gouvernemental et non gouvernemental, pour obtenir à l'échelle mondiale les accords nécessaires à l'amélioration de la documentation scientifique et de la diffusion des renseignements scientifiques. De plus, l'UNESCO continuera à donner son appui aux organisations non gouvernementales qui s'occupent des échanges de documentation dans le domaine des sciences fondamentales.

5. Il s'agit, en second lieu, d'explorer scientifiquement la terre tant à la surface, qu'au-dessus et au-dessous de la surface du globe, pour étudier le patrimoine de l'humanité, source de sa prospérité présente et future. L'UNESCO a l'intention de collaborer à la préparation de cartes internationales mondiales (cartes des sols, cartes géologiques, tectoniques et océanographiques), indispensables pour permettre une exploitation des ressources naturelles. Elle envisage aussi de développer la coopération pour ce qui est des problèmes régionaux liés à certaines questions scientifiques relatives aux régions arides, humides, sub-polaires et montagneuses.

6. Troisièmement, l'UNESCO collaborera à la formation d'hommes de science et d'ingénieurs et aidera les pays sous-développés à organiser le développement de l'enseignement et le développement scientifique, ainsi que les services scientifiques nationaux; elle s'attachera aussi, en utilisant des crédits spéciaux, à fonder des écoles d'ingénieurs et à contribuer à la création de centres de recherches appliquées. Les pays sous-développés ont grand besoin de spécialistes diplômés hautement qualifiés. Certaines écoles ont déjà été créées dans des pays avancés, à Upsala en Suède par exemple, et il est peut-être possible de créer au cours des trois ou quatre prochaines années cinq écoles de ce genre qui dispenseraient un enseignement sur des sujets divers: recherches géologiques, cartographie, technique du caoutchouc et recherches relatives à la métallurgie.

7. Que peut-on véritablement attendre de ce programme décennal? On peut considérer qu'il y a dans le monde entre 300.000 et 3 millions d'hommes de science, suivant ce que l'on entend par ce terme du point de vue du niveau de la compétence. Le montant total des fonds consacrés aux sciences fondamentales s'élève peut-être à un ou deux milliards de dollars par an et celui des dépenses afférentes aux recherches appliquées est peut-être dix fois plus élevé. Or, les ressources de l'UNESCO, qui est l'organisation chargée de la coordination scientifique, sont inférieures à deux millions de dollars par an, ce qui représente à peu près le millième du montant total des dépenses nationales. De même, dans le domaine des sciences appliquées, les diverses institutions des Nations Unies disposent peut-être au total de 20 millions de dollars, ce qui correspond également au millième de l'ensemble des dépenses nationales. Peut-on espérer assurer une coordination internationale efficace avec des ressources aussi limitées? Si les Etats veulent aborder sérieusement le problème de la coopération internationale, dans le domaine des sciences pures et appliquées, il leur faudra augmenter, décupler peut-être, leur contribution financière aux institutions internationales.

8. La question de la relation existant entre l'effort scientifique d'une nation et son développement économique est au centre du problème étudié par le Conseil. Bien que l'on ne connaisse pas cette relation, on sait que les pays développés ont approximativement un revenu par habitant dix fois plus élevé que celui des pays sous-développés et possèdent pour un même nombre d'habitants 100 fois plus d'hommes de science. Les conclusions à tirer de ces faits n'apparaissent pas clairement; peut-être faudra-t-il que le rythme de formation d'hommes de science dans les pays sous-développés soit dix fois plus rapide que celui de l'expansion économique.

9. De plus, on sait que les branches qui comptent le plus grand nombre d'hommes de science sont la recherche médicale dans les pays sous-développés, et la chimie dans les pays développés. Faut-il donc encourager la formation de chimistes à un moment où il n'y a pas de travail pour eux? Il importe, de toute évidence, d'étudier la relation existant entre l'effort scientifique et le développement économique, si l'on veut être capable de répondre à ces questions et contribuer au progrès économique des pays sous-développés.

10. En ce qui concerne la proposition du Conseil consultatif scientifique des Nations Unies relative à la réunion d'une conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérieur des régions peu développées, il est certain que les difficultés auxquelles se heurte l'introduction dans les pays des techniques empruntées à d'autres pays, dont il est question dans la partie du document E/3469 intitulée « Thème et ordre du jour de la conférence », demandent à être étudiées plus à fond. En effet, si l'on veut que la conférence ait une utilité pratique pour les pays sous-développés, il faut tenir dûment compte des facteurs économiques et sociaux qui régissent l'application de la science et de la technique au développement économique.

11. Dans cet ordre d'idées, l'UNESCO voudrait appeler l'attention du Conseil sur le point 2.2 de l'ordre du jour proposé pour la conférence, et elle espère que le mot « pratique » ne sera pas pris dans un sens trop étroit. Si l'on veut aborder le problème dans ses aspects pratiques, il faut accorder une importance particulière a) aux données de la situation économique des différents pays sous-développés, parmi lesquelles l'excédent de main-d'œuvre, la faible densité de la population, le stade atteint par l'évolution économique des différents pays; b) aux facteurs sociaux et économiques pertinents qui sont liés à l'introduction de la science et de la technique dans les pays peu développés; c) à l'importance essentielle que les fonds investis au profit de la science et de la technique rapportent des bénéfices sous forme de progrès économique et social.

12. L'UNESCO préparerait volontiers une documentation pour la conférence; elle vient justement de créer un service chargé de l'analyse du développement économique, qui doit étudier en profondeur la relation existant entre le progrès scientifique et technique d'un pays et son développement économique.

13. Enfin, l'UNESCO se félicite de l'occasion qui est donnée par l'Organisation des Nations Unies de prêter son concours à ce stade initial de la préparation de la conférence. Elle est persuadée que cette coopération ne disparaîtra pas avec les circonstances qui l'ont fait naître.

14. M. THOMSON (Observateur de l'Australie) rappelle au Conseil que la résolution 1260 (XIII) de l'Assemblée générale a été le résultat direct d'une initiative prise par l'Australie à la treizième session. L'observateur de l'Australie a déjà présenté des observations d'ordre général sur l'Etude à la 205^e séance du Comité de coordination, lors de la trentième session du Conseil. Depuis, le Gouvernement australien a poursuivi l'étude du document tout entier et, tout spécialement, de la troisième partie; ses observations supplémentaires à ce sujet seront communiquées au Conseil. Le Gouvernement australien a tenu compte des observations de l'UNESCO sur les recommandations issues de l'Etude (E/3469) et approuve, d'une manière générale, la plupart d'entre elles. Les observations de ces autres institutions spécialisées sont en cours d'examen. Le Gouvernement australien estime que l'Etude doit être plus largement diffusée. M. Thomson appuie

proposition du Comité consultatif scientifique tendant à réunir une conférence sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. C'est, semble-t-il, la première proposition relative à un projet international d'une telle ampleur. M. Thomson espère qu'il sera possible par la suite de réunir à intervalles réguliers de petites conférences de spécialistes chargés d'étudier un seul sujet à la fois, car ce serait le meilleur moyen d'assurer que la conférence de 1962 portera tous ses fruits.

15. M. DUPRAZ (France) exposera le point de vue de la délégation française sur le point 14 a) de l'ordre du jour lorsque le Conseil aura décidé quelle procédure il entend suivre pour examiner cette question.

16. En ce qui concerne le point 14 b) de l'ordre du jour, la délégation française éprouve le plus vif intérêt pour le principe d'une conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. Toutefois, les recommandations du Comité consultatif scientifique (E/3510) soulèvent certaines difficultés. Tout d'abord, la date d'août 1962 paraît trop rapprochée. Dans ce genre de conférences, la réussite dépend d'une préparation très approfondie. Il n'est guère possible de rassembler en moins d'un an des études qui soient assez précises pour atteindre le but fixé à la conférence. Ensuite, la conférence envisagée sera coûteuse pour les gouvernements, et ceux-ci seront peut-être moins disposés à supporter les frais d'une conférence réunie hâtivement que s'il s'agit d'un travail soigneusement préparé. Il serait utile que le Secrétaire général fournisse une estimation du coût approximatif de la conférence. Enfin, il semble que les institutions spécialisées soient décidées à participer à la conférence. Mais, il faudrait savoir précisément quelle forme la participation de chaque institution prendra et, en particulier, quelle part des frais chacune de ces institutions est prête à assumer.

17. Si le Conseil n'envisage pas de reporter à 1963 la réunion de cette conférence, peut-être pourrait-il prévoir un échelonnement des travaux. La conférence tenue en août 1962 s'occuperait surtout de méthodes et de programmes; elle poserait les problèmes et orienterait les travaux ultérieurs; puis, des conférences particulières pourraient être réunies par la suite pour traiter chacun des points de l'ordre du jour de la conférence.

18. M. KAKITSUBO (Japon) dit que son pays juge l'Etude (E/3362/Rev.1) très intéressante et reconnaît qu'il est incontestablement nécessaire de coordonner les connaissances scientifiques en vue d'éviter les doubles emplois et les gaspillages d'efforts. Cependant, le Japon estime que les institutions compétentes de chaque pays doivent étudier les méthodes à employer pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans l'Etude, compte tenu des conditions locales et dans le cadre des systèmes régionaux de formation professionnelle et d'enseignement. Il n'y a pas lieu de créer une nouvelle organisation internationale. Le Japon approuve la proposition faite par le représentant de la France à la 1151^e séance et tendant à charger un comité spécial d'examiner le point 14 a); toutefois,

aucun spécialiste compétent ne fait partie de la délégation japonaise qui, de ce fait, estime que la question devrait être examinée par l'UNESCO plutôt que par le Conseil. En ce qui concerne le point 14 b), le Japon n'est pas convaincu de l'utilité de la nouvelle conférence proposée par le Comité consultatif scientifique. Néanmoins, puisque la conférence aurait surtout pour objet de faire le point des progrès réalisés, il est prêt à se rallier à l'idée de sa convocation, mais estime que son programme devrait être plus limité.

19. M. TCHOBANOV (Bulgarie) rappelle que la science a réalisé des progrès considérables au cours des dix dernières années, notamment dans les domaines de l'énergie nucléaire et de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique. L'Etude dont le Conseil est saisi donne un tableau d'ensemble des progrès et des applications possibles des sciences exactes et naturelles et formule un certain nombre de recommandations qui méritent d'être examinées. L'un des résultats de la recherche scientifique récente a été la fabrication des armes atomiques qui mettent en péril des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. Il est pourtant indispensable d'utiliser les connaissances scientifiques pour le bien de l'humanité. La Bulgarie est convaincue de l'utilité de la collaboration entre Etats et des échanges des connaissances scientifiques; la délégation bulgare appuie donc la proposition du Comité consultatif scientifique des Nations Unies tendant à réunir une conférence sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. Elle espère que tous les Etats prendront part à cette conférence et rechercheront comment la science peut être utilisée pour accélérer l'industrialisation et le progrès agricole des pays sous-développés. La proposition faite au cours de la séance d'échelonner les travaux de la conférence sur une certaine période a un peu inquiété la délégation bulgare, car une telle procédure ne permettrait pas à la conférence de s'acquitter comme il convient de sa tâche.

20. La Bulgarie croit à l'utilité des contacts avec les autres pays et accorde la plus grande attention à cette question. Depuis seize ans, l'enseignement scientifique a connu en Bulgarie une révolution véritable; en 1949, il y avait seulement 5 instituts d'études supérieures, alors qu'il y en a maintenant 20, fréquentés par des centaines d'étudiants étrangers, notamment par des étudiants venus de pays sous-développés. L'Etude montre tout ce qu'il reste à faire pour établir une collaboration en matière d'échanges d'expérience et de documentation scientifique. La Bulgarie est donc heureuse de l'attention que la Conférence générale de l'UNESCO a accordée à cette question à ses dixième et onzième sessions.

21. La proposition du représentant de la France de créer un comité spécial pour l'examen détaillé de l'Etude ne soulève aucune objection de principe de la part de la délégation bulgare; celle-ci estime toutefois que ce comité devrait comprendre des représentants d'au moins dix ou douze Etats.

22. M. WADE (Nouvelle-Zélande) dit que la Nouvelle-Zélande a pu mettre au point une forme très efficace

d'exploitation pastorale grâce à des recherches intenses et prolongées sur la nature des sols, les plantes et les animaux. Ces recherches ont été faites surtout en Nouvelle-Zélande et par des Néo-Zélandais, mais la Nouvelle-Zélande sait parfaitement que la science n'a pas de patrie. L'amalgame de connaissances scientifiques d'origines très diverses en un tout unique a été rendu possible, historiquement, par la libre circulation des renseignements et des idées et, malgré toutes les restrictions imposées à la liberté scientifique, la coopération internationale existe encore entre les hommes de science.

23. Toutefois, il est parfois difficile aux petits pays de suivre dans le détail l'évolution de toutes les branches extrêmement nombreuses de la science et de la technique. La Nouvelle-Zélande a donc appuyé la proposition faite par l'Australie, lors de la treizième session de l'Assemblée générale, en vue d'une étude sur les tendances principales de la recherche scientifique et sur les dispositions touchant la coopération scientifique internationale. Les autorités néo-zélandaises ont examiné l'Etude de très près. Le professeur Auger est parvenu à rédiger un document des plus intéressants, malgré d'énormes difficultés. Si, à certains égards, l'Etude ne répond pas à tous les espoirs, cela est dû à l'ampleur de la tâche et non à quelque insuffisance de la part de l'auteur. Elle donne un tableau très complet des principales tendances des activités scientifiques actuelles, mais elle ne s'attaque pas autant qu'il aurait fallu au problème qui consiste à concentrer les efforts sur les domaines de recherche qui paraissent les plus prometteurs. Les recommandations, si constructives qu'elles soient en elles-mêmes, n'indiquent pas d'ordre de priorité pour les travaux futurs. Si difficile que fût cette tâche, elle n'était certainement pas impossible à mener à bien, mais elle n'a pas été abordée dans le cadre de l'Etude, et la gamme étendue des sujets traités se trouve placée sur un seul et même plan.

24. La délégation néo-zélandaise approuve dans l'ensemble les observations faites par l'UNESCO (E/3469) au sujet des recommandations générales présentées par le professeur Auger aux pages 233 à 242 de l'Etude. Elle appuie sans réserve l'opinion de l'UNESCO, selon laquelle, avant d'envisager de créer de nouveaux rouages internationaux pour la coopération scientifique, il faut explorer à fond la possibilité d'utiliser et de développer les institutions et méthodes actuelles, et il est intéressant de noter que d'autres délégations qui ont pris la parole au cours du débat partagent cette façon de voir.

25. La deuxième recommandation, qui a trait à l'application des connaissances scientifiques et techniques au développement social et économique, est facile à accepter, mais il est douteux que la création de nouveaux organismes internationaux soit nécessaire à cet effet. La technique est une notion beaucoup trop vaste pour qu'on puisse en faire un domaine distinct de coopération internationale sans que surgissent de graves problèmes de compétence entre les organisations existantes. La délégation néo-zélandaise n'entend pas exclure la possibilité de créer un service approprié au

sein des institutions des Nations Unies, mais elle ne peut approuver la création d'une organisation nouvelle.

26. La troisième recommandation, relative à la formation scientifique et technique d'étudiants sur le plan régional, est utile, étant donné qu'elle concerne des pays qui ne disposent pas actuellement de ressources suffisantes pour posséder leurs propres instituts. Pour de nombreuses branches de la science, les types de formation les plus satisfaisants sont peut-être ceux dont disposent les pays industrialisés, mais la formation locale est généralement moins coûteuse, plus commode pour les cours de courte durée et non moins efficace. Il va sans dire qu'il faut tirer tout le parti possible des moyens existants, mais de nouveaux moyens peuvent être nécessaires, notamment dans la région de la CEAE.

27. Sans entrer dans le détail des recommandations spéciales qui figurent aux pages 243 à 248 de l'Etude, la délégation néo-zélandaise estime qu'il aurait été utile d'accorder plus d'attention à l'agronomie et aux sciences connexes. Elle pense que l'on a eu tout à fait raison de mettre l'accent sur la nécessité de développer les recherches en matière de stockage d'énergie et approuve la proposition visant à créer un grand observatoire astronomique sous les latitudes moyennes de l'hémisphère austral.

28. Les autorités néo-zélandaises ont étudié avec intérêt la proposition du Comité consultatif scientifique des Nations Unies relative à la convocation d'une conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. Le sujet qui serait étudié par la conférence présente évidemment une très grande importance, mais le document, peut-être en raison de sa brièveté, laisse subsister des doutes quant à l'objet précis d'une conférence organisée avec l'ampleur que l'on envisage de lui donner. La liste des questions méritant de retenir particulièrement l'attention paraît être une énumération des fonctions normales de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, et on ne voit pas clairement ce que la conférence envisagée ajouterait aux travaux que ces organisations effectuent déjà dans leurs domaines respectifs pour adapter la science et la technique modernes aux besoins des pays peu développés. Néanmoins, étant donné l'importance du sujet, la délégation néo-zélandaise appuiera la proposition en question si le Conseil la juge acceptable, et elle sera heureuse de contribuer à la préparation de cette conférence.

29. Le succès de la conférence dépendra dans une large mesure du soin avec lequel elle sera préparée. Le Comité consultatif scientifique le reconnaît pleinement, mais suggère que la conférence se réunisse en août 1962, c'est-à-dire dans un an seulement. Le Comité est certainement mieux placé que la délégation néo-zélandaise pour juger de cette question, mais il est douteux que tous les travaux préparatoires voulus puissent être menés à bien en si peu de temps. D'autre part, la délégation néo-zélandaise n'est pas convaincue que, si la conférence ne se réunissait qu'en 1963, on se heurterait vraiment aux difficultés signalées par le Comité. Elle accueille avec satisfaction les observations

du représentant de la France et propose que la question de la date de la conférence soit étudiée séparément et d'une manière plus approfondie avant qu'une décision soit prise.

30. Pour ce qui est de la question de procédure soulevée par le représentant de la France à la 1151^e séance, M. Wade pense qu'il y aurait avantage à ce que les questions de détail qui se posent à propos de l'Etude et les problèmes concernant la conférence envisagée soient examinés par un comité du Conseil plutôt qu'en séance plénière. La meilleure solution serait peut-être de renvoyer ces questions au Comité de coordination, qui a déjà traité le sujet en 1960, plutôt qu'à un comité spécial, étant donné notamment que l'ordre du jour du Conseil est très chargé et que le Secrétariat ne serait probablement pas en mesure de fournir les services voulus pour des séances supplémentaires.

31. M^{lle} SALT (Royaume-Uni) constate que le débat a montré très clairement que les principaux pays industrialisés attachent une grande importance à la diffusion des connaissances scientifiques et à leur utilisation à des fins pacifiques. Une utilisation efficace des résultats du progrès scientifique dans l'intérêt des pays en voie de développement est l'un des principaux facteurs de l'élévation des niveaux de vie. Le Royaume-Uni a toujours préconisé, aussi bien au Conseil qu'à l'Assemblée générale, que l'Etude fasse l'objet d'un débat constructif. Après une partie consacrée à un exposé des données, l'Etude contient en conclusion, d'une part, des recommandations générales qui concernent surtout les institutions et les questions d'organisation et, d'autre part, des recommandations spéciales de caractère très scientifique. Nombre des suggestions formulées concernent les gouvernements eux-mêmes, et il n'est donc pas besoin qu'elles reçoivent la sanction d'une organisation internationale. M^{lle} Salt juge l'Etude extrêmement utile, car elle indique les directions dans lesquelles doit s'orienter le développement de la coopération scientifique pour donner d'utiles résultats et permettre vraisemblablement d'éviter le gaspillage des ressources. La section relative à la communication des résultats (p. 231) fait ressortir les difficultés considérables auxquelles se heurtent les savants et les chercheurs, ne serait-ce que pour prendre connaissance des apports les plus récents dans le domaine scientifique; ces renseignements sont en effet dispersés dans des dizaines de milliers de publications scientifiques. L'Etude vient donc au moment opportun porter cette situation à l'attention de l'Organisation des Nations Unies et proposer des méthodes par lesquelles l'action internationale pourrait faciliter l'application efficace des connaissances scientifiques pour la satisfaction des besoins réels du monde.

32. La grande utilité de l'Etude tient à ce que les recommandations qu'elle contient sont importantes, pratiques et de grande portée pour la politique scientifique. La suite que leur donnera le Conseil aura donc des effets durables non seulement sur le développement de la coopération scientifique dans le monde, mais également sur les niveaux de vie futurs des populations des pays en voie de développement.

33. Le Conseil doit donc se prononcer immédiatement sur la procédure à suivre pour examiner et analyser ces recommandations et décider quelles sont celles qu'il a compétence pour étudier. Le Conseil pourrait être compétent pour les questions touchant les conférences scientifiques internationales et les accords et conventions concernant la coopération scientifique internationale (p. 240 et 241). Débattre de manière constructive les recommandations spéciales contenues aux pages 243 à 248 dépasserait par contre les possibilités de beaucoup de délégations. Le rôle essentiel du Conseil est de décider comment utiliser l'Etude de la façon la plus efficace pour le développement économique des pays insuffisamment développés.

34. Le Gouvernement du Royaume-Uni a déjà communiqué ses observations sur les recommandations contenues dans l'Etude (E/3505). D'autres gouvernements ont également envoyé leurs observations, de même que les institutions spécialisées. Les points de vue exprimés dans ces observations ne sont, bien entendu, pas toujours aisément conciliables. Le Conseil pourrait donc demander que soit établie une synthèse des recommandations générales contenues dans l'Etude et des observations formulées à leur sujet, afin d'être à même d'adopter une méthode claire et qui recueille l'assentiment général pour donner suite à ces recommandations.

35. Le représentant de la France a suggéré à la 1151^e séance l'une des méthodes possibles, à savoir créer un comité spécial du Conseil. M^{lle} Salt comprend parfaitement et approuve l'intention du représentant de la France, et elle reconnaît qu'il serait difficile de donner au débat l'ampleur nécessaire au cours de deux ou trois séances plénières, mais étant donné l'ordre du jour chargé du Conseil, si l'on consacrait à cette question des séances supplémentaires, que ce soit en Conseil ou en comité, ce serait aux dépens d'autres questions, et il serait peu souhaitable de conférer à un point de l'ordre du jour une pareille priorité sur les autres points. La représentante du Royaume-Uni fait donc provisoirement la suggestion suivante: le Conseil chargerait soit le Secrétaire général, soit un expert indépendant ou un rapporteur pris parmi les membres du Conseil, ou même un petit groupe de membres du Conseil de préparer la synthèse des observations concernant les recommandations générales. Les dates seraient déterminées d'après le volume du travail. Si l'on pouvait trouver sans délai un rapporteur, la synthèse en question pourrait être présentée à l'Assemblée générale lors de sa prochaine session, en même temps peut-être que le rapport du Conseil lui-même. Il se pourrait même qu'elle permette de s'accorder sur un programme de mise en œuvre des recommandations générales qui porterait sur la coopération internationale tout en fournissant aux gouvernements des avis autorisés pour l'établissement des politiques scientifiques nationales. Si cette suggestion rencontrait l'assentiment général, la délégation du Royaume-Uni s'associerait volontiers à d'autres délégations que la question intéresse pour présenter au Conseil un projet de résolution. Elle serait prête également à discuter de cette suggestion,

soit officiellement soit officieusement, avec toute autre délégation intéressée.

36. En ce qui concerne le point 14 b) de l'ordre du jour, la délégation du Royaume-Uni accueille avec intérêt la proposition du Comité consultatif scientifique des Nations Unies en vue de la réunion d'une conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. La suggestion a été formulée à l'origine par Sir John Cockcroft. L'ordre du jour proposé par le Comité est judicieusement conçu et assez bien équilibré. M^{lle} Salt partage l'espoir exprimé par le Comité que le thème général de la conférence, à savoir l'accélération du développement industriel grâce à l'utilisation des acquisitions les plus récentes de la science et de la technique, sera conçu dans un esprit aussi pratique que possible.

37. Si, comme on le propose, la conférence était convoquée pour le mois d'août 1962 on ne disposerait que de peu de temps pour la préparer; il y aurait cependant des difficultés évidentes à en différer la convocation jusqu'en 1963 et, tout bien pesé, plus vite elle se réunira, plus elle sera utile pour les pays peu avancés du point de vue technique. La délégation du Royaume-Uni est donc disposée à donner son appui à la suggestion du Comité quant à la date et à l'ordre du jour de la conférence.

38. Les débats de la conférence devant avoir un caractère pratique et technique, il faut que les participants aient l'expérience et les connaissances qui peuvent être utiles aux pays peu développés. Il est donc souhaitable que des invitations soient adressées non seulement à des hommes de science mais aussi à des fonctionnaires chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de développement. Comme l'a indiqué le

Comité consultatif scientifique, le succès de la conférence dépendra d'une large participation des pays peu développés. Les connaissances et l'expérience des hommes de science, des techniciens et des administrateurs de ces pays constitueront donc des éléments de grande valeur pour la conférence et l'on devra éviter d'accorder la prééminence aux techniques plus avancées et plus coûteuses que peuvent appliquer leurs collègues ailleurs, si grande que soit la valeur de ces techniques.

39. M. CERULLI-IRELLI (Italie) appuie la proposition de la délégation française tendant à renvoyer à un comité spécial l'examen du point 14 a) de l'ordre du jour. Aucun argument n'a été présenté contre cette proposition, qui paraît de bon sens. Les suggestions de la délégation du Royaume-Uni ne s'opposent pas à la proposition française: il s'agit seulement de préciser la composition du comité spécial. Plusieurs délégations ne comptent pas parmi leurs membres de techniciens compétents pour donner un avis dans le domaine scientifique.

40. M. Cerulli-Irelli partage l'opinion de la délégation française en ce qui concerne la date de la conférence envisagée. Un délai d'un an paraît bien court pour une conférence dont seule une préparation très poussée peut assurer le succès.

41. Le PRÉSIDENT fait observer que l'examen des points 14 a) et 14 b) n'est pas terminé. En attendant la reprise du débat, les délégations pourraient s'efforcer d'arriver à un accord sur les diverses suggestions qui ont été faites, afin que le Conseil puisse prendre une décision sur la procédure à suivre.

La séance est levée à 12 h. 40.